



Règlement du Concours J'ai Lu
Du vendredi 4 février 2011 au 8 mai 2011.

• **Organisation du Concours**

Les éditions J'ai Lu, organise avec WeLoveWords un concours d'écriture, ci-après dénommé le "Concours" qui rassemblera des écrivains, des auteurs et des internautes.

Le service d'hébergement et de diffusion des textes soumis au Concours sont assurés par la société WeLoveWords SAS au capital de 29 376 €, Identifiée sous le n°511 575 425 / RCS de PARIS, dont le siège social est situé au 13 rue de l'arsenal 75004 Paris.

• **Participation au Concours**

Le Concours invite les membres de la communauté WeLoveWords à publier des textes sur la page concours dédiée.

<http://www.welovewords.com/contests/faites-lamour-et-la-guerre>

A l'issue du *Concours*, il sera procédé à la sélection et à la désignation d'un unique lauréat parmi la totalité des textes publiés.

Le nombre de *documents* mis en ligne par chaque participant au Concours est limité. Une seule participation sera acceptée.

La période de soumission des Documents sur le Site WeLoveWords est du 8 février 2011 9h00 au 8 mai 2011 à minuit, heure de Paris / France.

La participation au Concours est conditionnée par le fait d'avoir préalablement créé un compte utilisateur sur le Site WeLoveWords pour la télétransmission des Documents.

(a) Avant de participer au Concours, les participants doivent lire ce règlement avec attention et en accepter les termes dans leur intégralité.

(b) Les participants s'engagent à respecter les dispositions du règlement et reconnaissent qu'en cas de violation d'une de ses dispositions, la Société Organisatrice aura la possibilité de considérer la participation et/ou la remise du prix comme nulle.

• **Caractéristiques des Créations**

Les caractéristiques des Documents admises au Concours sont établies par la Société Organisatrice et précisées ci-après :

Les candidats sont invités à publier dans le même document sur WeLoveWords:

- un synopsis de leur livre (5000 signes maximum).
- deux scènes de leur livre (3500 signes maximum chacune).
- un portrait de l'héroïne (3000 signes maximum)
- Le *document* ne doit donc pas excéder 15000 signes. (espaces non compris).
- La langue utilisée doit être le français.
- Le document doit être une création originale.

Par ailleurs, le « document » ne doit pas être :

- à caractère raciste, pédophile ou portant atteinte aux mineurs ;
- à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales ;
- constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle ;
- portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image de tiers ;
- contraire à la réglementation et à la législation en vigueur.

Les participants doivent respecter l'ensemble des exigences et prescriptions relatives aux *documents* et au Concours disponibles sur la page consacrée au Concours sur le Site WeLovewords.

La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas accepter et de retirer du Concours toute Création ne respectant pas les caractéristiques décrites ci-avant.

• **Planning prévisionnel**

Phase 1. Du 4 février 2011 au 8 mai 2011. Les candidats sont invités à publier dans le même document sur WeLoveWords: un synopsis de leur livre (5000 signes maximum) + deux scènes, l'une érotique, l'autre d'action (3500 signes maximum chacune) + description de l'héroïne du roman. Le document ne doit donc pas excéder 15000 signes. (espaces compris).

Phase 2. Du 9 mai 2011 au 30 mai 2011. Pré-sélection du jury. Identification de 5 potentiels lauréats.

Phase 3. Le 1^{er} juin 2011. Annonce des 5 présélectionnés.

Phase 4. Du 2 juin au 2 septembre 2011. Les auteurs présélectionnés doivent écrire 20000 nouveaux signes. Ils seront directement envoyés à J'ai Lu. Nous vous contacterons pour vous donner plus d'informations.

Phase 5. Le 3 septembre 2011. Sélection du lauréat. Communication des résultats. Rencontre avec l'auteur et accompagnement.

Phase 6. Le 3 décembre 2011. Remise du texte définitif.

Phase 7. 8 mars 2012. Sortie du livre.

• Jury

Le jury est composé de :

- Florence Lottin. Editrice chez J'ai Lu
- Philippe Briand-Seurat. Auteur de livres érotiques, édité chez J'ai Lu
- Laura Cosavella. Rédactrice en chef de Ladies Room
- Sophie Blandinières. Directrice artistique chez WeLoveWords

• Dotations

Le livre sera publié chez J'ai Lu, sous réserve de l'acceptation du manuscrit définitif. L'auteur percevra une avance de 2500 euros et des pourcentages de 5%, 6% au-delà de 10 000 exemplaires., 7% au-delà de 20 000 exemplaires. Un contrat sera directement signé entre l'auteur et J'ai Lu.

• **Respect de l'intégrité du Concours** La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le *Concours* s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au *Concours*. Elle se réserve le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

• Propriété intellectuelle de J'ai Lu et de WeLoveWords

(a) L'ensemble des marques, logos, textes, icônes, noms de domaine, logiciels accessibles sur le site de WeLoveWords, à l'exception des Documents télétransmis par les participants au Concours, sont la propriété intellectuelle exclusive de WeLoveWords.

(b) La participation au Concours ne constitue en aucun cas une autorisation d'utiliser ou d'acquérir un droit de propriété sur les créations, marques, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle du *partenaire*.

• Respect de l'intégrité du Concours

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Concours. Elle se réserve le droit, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

• Propriété intellectuelle de la Société Organisatrice et WeLoveWords

(a) L'ensemble des marques, logos, textes, icônes, noms de domaine, logiciels accessibles sur le site de WeLoveWords, à l'exception des Créations télétransmises par les participants au Concours, sont la propriété intellectuelle exclusive de WeLoveWords.

(b) La participation au Concours ne constitue en aucun cas une autorisation d'utiliser ou d'acquérir un droit de propriété sur les créations, marques, logos, inventions et droits de propriété intellectuelle de la Société Organisatrice.

- **Données personnelles**

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données qui la concernent. Le destinataire des données personnelles renseignées par les participants du Concours est la société WeLoveWords.

Pour toute demande il conviendra d'écrire à : WeLoveWords, 13 rue de l'arsenal 75004 Paris, en précisant la mention : "participation au Concours J'ai Lu ".

- **Limitation de responsabilité**

Il est rappelé les caractéristiques et les limites du réseau internet en ce qui concerne la sécurité technique des échanges. La Société Organisatrice et WeLoveWords ne sauraient être tenus responsables des dommages liés aux risques inhérents à toute connexion et toute transmission d'informations sur internet.

A ce titre, J'ai Lu et WeLoveWords ne sauraient être responsables et déclinent toute responsabilité en cas de (i) difficultés de connexion au réseau internet, d'encombrement du réseau internet, de dysfonctionnement de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai de télétransmission des Documents ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation ; (ii) dommages résultant de la perte des données, des Documents télétransmis vers le site WeLoveWords. Il relève à ce titre de la responsabilité des participants de conserver une copie durable de toute Document transmis à l'occasion de la participation au Concours ; (iii) contamination par d'éventuels virus ou d'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site WeLoveWords ; (iv) dommages touchant les personnes impliquées de manière directe ou indirecte à la conception et la réalisation des Documents et les biens, notamment les matériels informatique, matériels d'enregistrement et de captation d'images, utilisés par les participants à l'occasion de la participation au Concours.

De manière générale, J'ai Lu et WeLoveWords ne sauraient être tenus pour responsables du non-respect par les participants des règles de conduite édictées par le présent règlement.

En participant à ce concours, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement J'ai Lu et WeLoveWords ainsi que, leurs filiales et sociétés mères, dirigeants, employés de ce fait, tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par le participant du fait de la participation au Concours ou du fait de la mise en possession du prix et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable. J'ai Lu et WeLoveWords déclinent toutes responsabilités pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir durant les événements auxquels les participants du Concours pourraient participer.

En cas de force majeure, WeLoveWords se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de suspendre, d'annuler le Concours préalablement à la fin de la période de participation. Dans cette hypothèse, WeLoveWords s'engage à en avertir les participants dans les plus brefs délais, par une mention sur le Site de WeLoveWords. Ce règlement peut être modifié à tout moment sous forme d'un avenant par la Société Organisatrice, dans le respect des conditions énoncées,

et publié par annonce en ligne sur le Site WeLoveWords.

WeLoveWords ne saurait être tenue responsable pour tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication liés à l'utilisation des Documents par la Société Organisatrice non prévue par le Règlement ou liés à la négociation, la conclusion ou l'exécution de contrats, notamment contrats de licence ou de cession de droits de propriété intellectuelle, que J'ai Lu viendrait à signer avec les Participants, dès lors qu'il n'y a pas eu d'intervention directe de WeLoveWords.

• **Loi applicable et juridiction**

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout différend sera soumis à la compétence du tribunal compétent du ressort de Paris.

Il est disponible à la consultation sur le Site de WeLoveWords.

Fait à Paris le 04/02/10.